

Règlement 2019

1. DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

- A : Philosophie
- B : Road-Book - Sections
- C : Sections Spéciales (SSp) FACULTATIVES
- D : Sections Shows (SSh) FACULTATIVES
- E : Distance

2. VOITURES

- A : Nombre
- B : Eligibilité - Catégories
- C : Priorité
- D : Racing Legendary Cars
- E : Iconic Cars
- F : Photo
- G : Refus d'engagement
- H : Qualité
- I : Remboursement

3. PERSONNES DE CONTACT

4. CLASSEMENTS

- A : Général
- B : Base de calcul
- C : Contrôles
- D : Coefficient
- E : Responsabilité feuille de contrôles
- F : Pénalités
- G : Egalité
 1. Année-Mois-Jour
 2. Cylindrée
 3. Organisateur
- H : Trophée "Richard SOYEZ"

5. SITUATION GEOGRAPHIQUE-CENTRE NEVRALGIQUE

6. TIMING

- A : Avant l'événement
- B : Le jour de l'événement

7. INSCRIPTIONS

- A : Droit engagement
- B : Procédure
- C : Réduction
- D : Autocollants/Publicités organisation
- E : Non-respect = Amende
- F : Plaques d'identification type "rallye"
- G : Procédure paiement inscription
- H : Attribution des numéros

8. SECRETARIAT EPREUVE

9. RECLAMATION – APPEL

10. INFO PARCOURS

- A : Les murs
- B : Contrôles
 - CP
 - CPh
 - MCZ
- C : Types de notes
 - Boule flèche métré
 - Boule flèche non métré avec orientation
 - Cartes
 - Notes littéraires

1. DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

A : Philosophie

Les "**6 Heures de Visé**" est une balade à parcours secret dédiée aux **voitures anciennes**. Elle se déroule entièrement sur la voie publique et respecte intégralement et **scrupuleusement** le Code de la Route. **En aucun cas, il ne s'agit d'une compétition sportive, ni d'un rallye de régularité à moyenne imposée ou de vitesse, sous quelque forme que ce soit.**

Le bon déroulement de l'événement et sa pérennité nécessitent vigilance, prudence et **respect à tous les niveaux**, du Code de la Route mais aussi d'autrui (riverains, piétons, cyclistes, cavaliers...). Tout **débordement** pourra être **sanctionné, jusqu'à éviction à vie** des "**6 Heures de Visé**", voire tout autre organisation du BMCAC.

A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS EN PLAQUES "Z" : Le parcours est susceptible de passer sur des **territoires étrangers** (Pays-Bas, Allemagne).

B : Road-Book - Sections

Un seul type de Road-Book est proposé. Il se compose de Sections (étapes) à exécuter en lecture simple (fléché-métré détaillé) accessible à toutes et tous, novices compris. Parcours d'orientation de type "**balade**", **sans notion de vitesse ou de moyenne horaire imposée.**

C : Sections Spéciales (SSp) - FACULTATIVES

Des **SSp** seront intégrées au Road-Book général. A l'image des Etape Spéciales (ES) des rallyes modernes, mais **toujours sans notion de vitesse ou de moyenne horaire**, ces **SSp** seront toutes disputées en **MCZ** (zone de contrôle métrique ; voir 10 B "**Contrôles/MCZ**") suivant différents types de tracés : fléché-métré, fléché non métré, notes littéraires, "**arête de poisson**", lecture de carte à échelle et/ou muette... Parcourir ces **SSp** sera laissé à l'appréciation de chacun ; elles sont donc **facultatives**. Au cas où elles sont parcourues et pour peu que la voiture réponde aux conditions décrites en point 4H "**Trophée "Richard SOYEZ"**", il intègre d'office le "**Challenge Richard SOYEZ**" (voir point 4H "**Trophée "Richard SOYEZ"**").

D : Sections Shows (SSh) - FACULTATIVES

Les sections d'agilité parcourues sur les terrains privés (SHOWS ou SSh) sont elles aussi **facultatives**. Leur seule raison d'être est de permettre aux participants de s'amuser en toute liberté, en toute légalité et en toute sécurité. Les consignes/injonctions des commissaires et du personnel en place doivent être **SCRUPULEUSEMENT RESPECTEES** ; leur non-respect peut entraîner une **ELIMINATION** qui pourra être effective plusieurs années durant selon l'importance/la gravité des faits. **Aucun CP** ne sera à relever sur ses SSh. En revanche, des **CPh** (Contrôles de Passages Humains) **peuvent être appliqués** sur les SSh ; cette mesure reste facultative et à l'appréciation de l'organisateur.

NB : Si CPh il y a sur les SSh, l'arrêt y est obligatoire ; le non-respect de cet arrêt pourra entraîner l'EXCLUSION.

Si MCZ il y a sur une SSh, il est renseigné et clairement annoncé dans le Road-Book et, comme pour tous les MCZ, est susceptible d'entrer en ligne de compte pour le classement final.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des SSh, il est **DEMANDE AUX VEHICULES LES PLUS LENTS de NE PAS PARCOURIR** ces tronçons.

E : Sections Départ/ Arrêté (SDA)

La Section Départ/Arrêté est parcourue sur route fermée et/ou terrain privée. Départ et arrivée sont prévus à des points précis, voire le même. Le but est de couvrir la distance prévue dans un temps imparti, qui sera renseigné à l'équipage dans le Road-Book, sur base de **moyenne à tenir à la seconde près**. Des cellules électroniques enregistrent les temps de départ et d'arrivée et calculent directement le nombre de points

attribués en appliquant le coefficient comme défini en point 4. D du présent règlement. Leur organisation, ou non, sera laissée à l'appréciation de l'organisateur.

F : Distance

La distance totale reste comprise entre 160 et 200 km, à 99 % sur routes asphaltées, bétonnées ou pavées mais toujours en bon état. Dans l'éventualité d'une portion plus dégradée, celle-ci sera signalée dans le Road-Book ; le cas échéant un contournement sera proposé (obtention sur demande).

2. VOITURES

A : Nombre

Le nombre de voitures admises à prendre le départ est limité à 130, toutes catégories confondues, plus 20 qui sont réservées à l'appréciation de l'organisateur, soient-elles même plus récentes. Le cas échéant, toujours à l'appréciation de l'organisateur et sans avoir à se justifier, ces nombres pourront fluctuer dans un sens comme dans l'autre.

B : Eligibilité - Catégories

Priorité est donnée aux voitures d'avant 31.12.1975.

Six catégories de voitures pourront prendre part à l'épreuve, le deux premières, selon leur année de 1^{ère} immatriculation, étant prioritaires :

1. Jusqu'au 31.12.1975 – **Priority Cars** ;
3. "**Racing Legendary Car**" (pas de notion particulière d'année mais avantage aux véhicules d'avant 01.01.1976) ;
4. "**Iconic Car**" (pas de notion particulière d'année mais avantage aux véhicules d'avant 01.01.1976) ;
5. "**GT**" (selon le terme Grand Tourisme, qui désigne des voitures de petite production à tendance luxueuse et/ou sportive) ; nombre d'exemplaires limité et, généralement, sur invitation après délibération du comité organisateur ;
6. **VIP** : réservées à nos invités et/ou partenaires

C : Priorité

a

Logiquement, et comme précisé ci-dessus en point "2. Voitures/B : Eligibilité – Catégories), priorité est accordée aux voitures les plus anciennes (cat. 1 & 2) qui répondent le mieux à l'esprit souhaité par les organisateurs pour leur événement. Toutefois, et toujours pour rester dans l'esprit voulu pour leur événement, **les organisateurs se réservent le droit de refuser** une candidature **sans avoir à se justifier**, ce quelle que soit l'année du modèle concerné.

b

Les voitures des catégories 3 et 4 devront non seulement répondre aux critères "**Iconic Cars**" ou "**Racing Legendary Cars**" (voir ci-dessous, points D & E) mais de surcroît, après leur inscription et jusqu'à nouvel ordre, elles ne seront considérées que comme réserves ; de ce fait elles ne **figureront pas sur la liste** des engagés mise en ligne sur le site internet (www.6HeuresDeVise.BE) ; **les organisateurs se réservent le droit de refuser** une candidature **sans avoir à se justifier**, ce quelle que soit l'année du modèle concerné.

c

Le participant concerné par le point "b" ci-avant recevra la décision (confirmation ou refus) quant à son engagement courant septembre, dès officialisation de la liste des partants. Cette nomination dépend par ailleurs d'autres critères relatifs à la mise en ordre de la demande d'engagement : date de l'introduction de la demande, qualité des infos transmises (plus ou moins complètes), photos de la voiture (elle-même, pas d'internet), paiement effectué... Le **non-respect** de ces critères pourra être éliminatoire. En cas de **non-sélection** pour le départ, la somme qui aurait été versée à l'organisateur pour l'engagement sera intégralement reversée à l'équipage.

Le cas échéant, le présent point "c" est également applicable aux catégories 1 et 2 du point "a".

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une candidature **sans avoir à se justifier**, ce quelle que soit l'année du modèle concerné.

D : Iconic Cars

Voitures de légende, qui ont **marqué l'histoire de l'automobile**, de la **compétition automobile** en particulier. Dans tous les cas, et sauf avis contraire, un seul exemplaire de chaque type sera accepté au départ (ex. une seule Ford Sierra RS Cosworth ou une seule Toyota Celica GT-Four).

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une candidature **sans avoir à se justifier**, ce quelle que soit l'année du modèle concerné.

E : Racing Legendary Cars

Originales ou répliques avec décoration d'un modèle qui, en son temps, s'est distingué en compétition de haut niveau (exemples de précédentes participations, Renault 5 Alpine "Calberson" Ragnotti Monte-Carlo 1978, Ferrari 308 GTB "Pioneer" Andruet 1981).

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une candidature **sans avoir à se justifier**, ce quelle que soit l'année du modèle concerné.

F : GT

Sont ici considérées en priorité les plus exclusives/moins courantes ; nombre d'exemplaires limité ; généralement, sur invitation après délibération du comité organisateur ; le terme "connotation exceptionnelle" prend ici tout son sens.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une candidature **sans avoir à se justifier**, ce quelle que soit l'année du modèle concerné.

G : Photo

Une **photo de qualité** de la voiture sera demandée à l'inscription. "*De qualité*" suppose que celle-ci ne peut être prise "dans son jus", dans un garage, en cours de reconstruction ou tout autre état latent. Sans prétendre à recevoir une œuvre d'art, il est réclamé une **illustration propre et claire** (ex. du "*pire*" des cas, devant un fond neutre telle qu'une haie ou un fond de couleur unie).

Le cas échéant et au même titre que le non-paiement/la date de paiement ou la non transmission de l'intégralité des informations demandées, le non-respect de ce critère est **ELIMINATOIRE**.

H : Refus d'engagement

Le cas échéant, le comité organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'engagement sans avoir à se justifier. De même, les organisateurs se réservent le droit de refuser un type ou une marque de voitures qui seraient déjà fortement représentés, ceci afin de favoriser une **plus grande diversité** du plateau proposé ; dans ce cas le respect de la procédure d'inscription et la rapidité pour ce faire jouent en la faveur d'un demandeur vis-à-vis d'un autre qui se serait engagé plus tard ou aurait moins bien/plus lentement répondu à la procédure d'inscription tel que décrite en point 7G "*INSCRIPTIONS*".

I : Qualité

La qualité de la voiture présentée constitue un **important critère de sélection**, ce inclus son aspect général et son authenticité historique. Non respectée, cette règle peut être d'office **ELIMINATOIRE**.

J : Remboursement

En dehors des cas précis énoncés ci-dessus en points "*2C & G*", **aucun remboursement ne sera accordé** pour quelque raison que ce soit à dater du 10 septembre.

AVIS IMPORTANT

- Les demandes d'inscription ne sont prises en compte que :
 - à la réception du bulletin d'inscription dûment signé et complété ;
 - à la réception du montant total par versement du droit d'engagement sur le numéro de compte de BMCAC asbl : ING Banque: IBAN BE58 3631 1974 0779 - BIC BBRUBEBB.
- En septembre, le comité sélectionnera les participants. En cas de non acceptation par le comité de sélection, le candidat sera informé par écrit/mail et le montant versé sera remboursé. Si la demande de participation est retenue mais que les 6 Heures de Visé sont complètes, la demande sera mise sur la liste d'attente (réserves). Lorsqu'une place se libère, la personne intéressée sera mise au courant.
- Si le concurrent ne connaît pas encore le nom de son copilote au moment de l'inscription, il devra communiquer les infos manquantes dans les plus brefs délais via mail à l'adresse suivante: info@6heuresdevisé.be.
- Le formulaire d'inscription ne constitue qu'une "demande" de participation de la part du participant et ne présume en rien de l'engagement de l'organisateur quant à l'acceptation de cette candidature. La décision du jury est sans recours.
- Pour rappel, au cas où l'organisateur devrait opérer à une sélection (ex. en vue de limiter le nombre d'un type donné de voiture), avantage sera donné à un paiement effectué plus tôt qu'un autre.

3. PERSONNES DE CONTACT

	G BROUWERS	Ph BUDIN	E CEULEMANS	Ph COUNOTTE	F DEL PIERO	M LACROIX
Commercial						
<i>Communication</i>						
Coordination Site Event						
<i>Eligibilité voitures</i>						
Gestion Site Internet						
<i>Merchandising - SHOP</i>						
Parcours						
<i>Président</i>						
Secrétaire						
<i>Secrétariat Event</i>						
Vice-Président						
<i>Trésorier</i>						
Trésorerie Event						
Centre de Calculs						
<i>Concurrents (Relations)</i>						
<i>CPh</i>						
Expo						
<i>Parc</i>						
Podium						
<i>Procédure Départ (Podium)</i>						
Procédure Départ (Parc)						
<i>Remise des Prix</i>						
Salle "Renaissance"						
<i>Site "Collégiale"</i>						
SHOWS						
	GB	PhB	EC	PhC	FDP	ML

4. CLASSEMENTS

A : Général

Comme depuis 2016, le classement général des **6 Heures de Visé** est désormais ouvert à **toute voiture immatriculée avant le 01.01.1976**.

B : Base de calcul

Le classement général sera établi sur l'ensemble du parcours, **hors SSp et SSh**, sur base des :

- Contrôle(s) de Passage (CP) ;
- Contrôle(s) de Passage Humains (CPh) ;

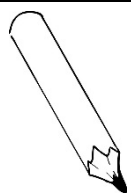
Au besoin, les MCZ (Zone de Contrôle Métrique) serviront aux départages éventuels en cas d'ex-aequo.

Le but est de relever le plus grand nombre de contrôles (CP/CPh), ou en manquer le moins possible, et de minimiser les erreurs de métrage sur les MCZ (en plus ou en moins). **Le tout sera directement comptabilisé.**

C : Contrôles

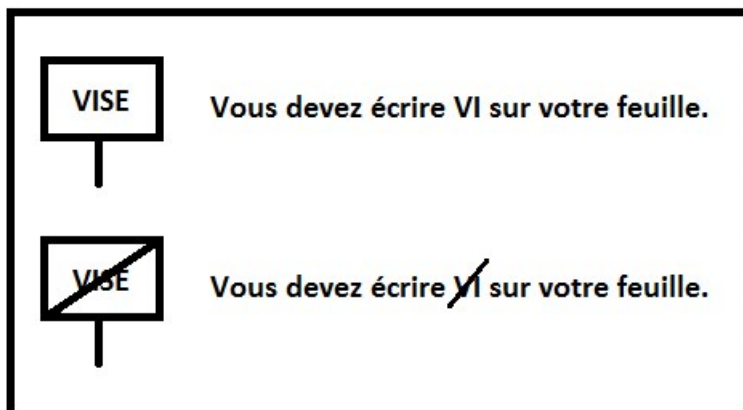
Les CP déployés le long du parcours sont tous situés à droite du sens de la marche et signalés dans le Road-Book selon la **procédure décrite ci-dessous** (ex. plaques de commune blanches et jaunes, idem barrées, arrêts de bus, Croix St-André/priorité de droite, Triangles renversés seul ou avec indication, et Stop hexagonaux).

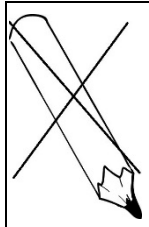
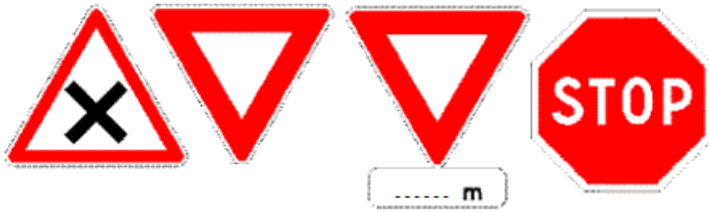
Si nécessaire, notamment pour les CPh, chaque équipage doit s'arrêter pour faire apposer un visa (cachet) sur sa feuille de route. Certains CP/CPh peuvent être prévus dans un café ou un commerce "comme à la grande époque". Dans tous les cas, ceci se fait sous l'entière responsabilité de l'équipage, comme expliqué ci-dessous en point "E" : *Responsabilité feuille de contrôles*".



Ce sigle vous indique qu'il faut **commencer à relever** des contrôles et les inscrire sur la feuille prévue à cet effet. Soit des plaques, spécifiées, soit les deux premières lettres de plaque de communes, en entrée et en sortie (barrées), ces dernière devant être barrées sur votre feuille de contrôle. Quand on vous demande de relever les plaques BUS (jaune), **inscrivez "BUS"**.

Exemple :





Ce sigle vous indique qu'il faut **cesser de relever** des contrôles.

D : Coefficient

Le nombre total de points sera **converti selon un coefficient** relatif à l'année de **1^{ère} immatriculation** qui figure sur la carte grise du véhicule (ex. 1,951 pour un véhicule de 1951 ou 1,975 pour un véhicule de 1975).

E : Responsabilité feuille de contrôles

L'annotation des contrôles sur la feuille prévue à cet effet se fait sous l'**entière responsabilité de l'équipage**. Le cas échéant, c'est à un membre de l'organisation qu'il reviendra d'effectuer cette procédure (ex. start MCZ, CPh). Toute **rature** fera l'objet d'une **pénalité sans autre forme de discussion et/ou réclamation**.

F : Pénalités

- CP manquant, erroné ou supplémentaire : 100 points ;
- CP rouge à la mauvaise place : 200 points ;
- CP rouge manquant (considéré comme plus difficile à voir) : 350 points ;
- Remise en route par téléphone : 500 points ;
- Rature : 1000 points ;
- Tentative de fraude : 2000 points ;
- Conduite dangereuse constatée par l'organisateur, un de ses représentants, police comprise (première fois) : 2500 points ;
- Conduite dangereuse constatée par l'organisateur, un de ses représentants police comprise (deuxième fois) : exclusion ;
- Toutes les autres pénalités, y compris celle relative à un CP muni d'un tampon, sont laissées au choix de l'organisateur ;
- Absence de carnet : Exclusion.

G : Egalité

1. MCZ

En cas d'égalité, le premier critère de départage donnera l'avantage à l'équipage qui aura renseigné la distance la plus proche du 1^{er} MCZ ; en cas de nouvelle égalité, le 2^e MCZ sera considéré, puis le 3^e et ainsi de suite...

2. Année-Mois-Jour

En cas d'égalité persistante, le premier critère de départage donnera l'avantage à l'équipage engagé sur la voiture la plus ancienne, en tenant respectivement et successivement compte de l'année, du mois puis du jour (1^{ère} immatriculation selon carnet immatriculation).

3. Cylindrée

En cas de nouvelle égalité, avantage sera donné à la voiture dont la cylindrée est la plus faible.

4. Organisateur

Si l'égalité perdure, ce qui à ce stade est peu probable, choix sera laissé à l'organisateur pour déterminer un ultime critère de départage.

H. Trophée "Richard SOYEZ"

L'édition 2016 a inauguré un **NOUVEAU "TROPHEE RICHARD SOYEZ"** réservé aux équipages qui auront parcouru les **Sections Spéciales** (voir point "1C : Sections Spéciales (SSp) FACULTATIVES"), avec une voiture qui a été immatriculée avant le 01.01.1976.

Celui-ci sera attribué à l'équipage qui aura rentré les meilleurs résultats métrés (MCZ, voir point "10 B – Contrôles/MCZ") des différentes SSp parcourues ; en d'autres termes les plus petites différences (en plus ou en moins) indiquées sur les feuilles de contrôle l'emporteront sur les plus importantes. Comme pour le classement général, le total des points sera converti selon le coefficient relatif à l'année de 1^{ère} immatriculation qui figure sur la carte grise du véhicule (ex. 1,951 pour un véhicule de 1951 ou 1,975 pour un véhicule de 1975).

Une éventuelle égalité sera appliquée telle que décrite au point "G : Egalité" ci-avant.

5. SITUATION GEOGRAPHIQUE – CENTRE NEVRALGIQUE

Salle de la Renaissance, rue Haute, 11 à 4600 VISE

Parc de regroupement rues du Collège, rue Haute et perpendiculaires.

Podium – Place du Marché à Visé (face à la Collégiale St Martin/St Hadelin)

6. TIMING

A : Avant l'événement

Le dimanche 14 avril 2019 - parution du règlement/ouverture des inscriptions

Le dimanche 08 septembre 2019 MINUIT - clôture des inscriptions

Le mercredi 11 septembre 2019 MINUIT - **clôture des préparations (NB : NON-paiement = inscription NON valide)**

Le lundi 30 septembre 2019 - Annonce **liste départ** avec numéros

Le samedi 05 octobre 2019 après-midi - **précontrôle** administratif (14-18h)

Le samedi 05 octobre 2019 19h00 : départ **Prologue** nocturne

Le dimanche 06 octobre 2019 08h30 : départ **Balade**

Le mercredi 16 octobre 2019 MINUIT - fin délai remboursement

B : Le jour de l'événement*

07h00 : ouverture du secrétariat (esplanade de la Collégiale) et accueil des participants (petit-déjeuner). Contrôle administratif (papiers voiture), mise en place dans le parc de regroupement et vérification technique de base **PAR ORDRE DES NUMEROS** (voir tableau ci-dessous)

08h15 : départ voiture "00" et "0"

Ouverture zone Tampon procédure départ - Mise en place par ordre des numéros **OBLIGATOIRE**

08h30 : départ 1^{ère} voiture ; **ORDRE DES NUMÉROS A RESPECTER** (boucle matin)

12h30 : arrivée de première voiture et mise en place en parc de regroupement (boucle matin)

Repas de midi

14h00 : départ première voiture ; ordre arrivée à midi (boucle après-midi)

16h30 : arrivée de la première voiture et mise en place en parc de regroupement final

19h00 : Affichage des résultats

19h30 : Proclamation des résultats et remise des prix (esplanade de la Collégiale)

** Etant donné qu'aucune moyenne n'est imposée et/ou n'entre en ligne de compte, les heures signalées ici le sont à titre purement indicatif et approximatif, sur base d'un temps estimé selon la conduite de "bon père de famille" imposée. Le timing est sujet à modification.*

TIMING arrivée des voitures au parc de regroupement le dimanche 06 octobre

--- Voir Tableau en BAS DE PAGE ---

7. INSCRIPTIONS

A : Droit engagement

Le droit d'engagement reste inchangé à 195€ (équipage de 2 personnes maximum*). La **clôture** est prévue le dimanche **08 septembre 2019 MINUIT**.

Le droit d'engagement comprend :

- Road-Book de l'épreuve ;
 - Stickers/bande pare-soleil organisation (**obligatoire**) ;
 - Plaque rallye ;
 - Petit-déjeuner ;
 - Repas du Terroir à midi ;
 - Trophée souvenir étain ;
 - Coupe de Champagne "*Principauté de Liège*" au podium d'arrivée ;
 - Ballotin de pralines "*Didier Smeets*" ;
 - L'une ou l'autre petite surprise...
- * supplément de 35 € par personne supplémentaire (petit déjeuner et diner compris)*

B : Procédure

La demande d'inscription doit s'accompagner de :

Fourniture des coordonnées/documents suivants :

- Equipage (Nom, Prénom, Adresse Postale, GSM et Adresse Mail...) ;
- Voiture (Marque, Modèle, Type, Année, Nom Cie et N° Police Assurance, Immatriculation...) ;
- Une photo correcte de la voiture (voir point "*2 F - Photo*") ;
- Abandon de recours complété et signé (renvoyer au choix par mail à info@6heuresdeviser.be ou par voie postale à Philippe BUDIN, rue sur le Bois, 6 à 4601 ARGENTEAU (Sarolay), +32 (0) 495 / 57 97 00 ;
- Paiement selon points "*7A*" & "*7G*".

NB : Le cas échéant, le non-respect de cette procédure peut être éliminatoire.

D : Autocollants/Publicités organisation

1. Le participant a **l'obligation d'apposer sur son véhicule** les autocollants/bande **pare-soleil** fournis par l'organisation. Le cas échéant, l'organisateur se réserve le droit d'imposer d'autres autocollants à des endroits désignés ou non. Dans ce cas, le participant en sera avisé par écrit/par mail ;
2. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :
 - a. Ne soit pas contraire aux **bonnes mœurs** et coutumes ;
 - b. Ne soit pas de nature **politique** ou **religieuse** ;
 - c. N'empêche pas la **vue de l'équipage** à travers les vitres ;
 - d. Ne concerne pas le **concurrent d'un Major Partner**.
3. Le nom d'un constructeur automobile ne peut pas être inclus dans le titre du rallye ou figurer dans les espaces publicitaires imposés par les organisateurs ;
4. Aucun droit supplémentaire pour une publicité facultative se rapportant à une marque d'automobile, de pneumatiques, de carburant ou de lubrifiant ne pourra être imposé à tout concurrent si ce dernier la refuse ;
5. Les concurrents qui acceptent la publicité facultative des organisateurs comme spécifié dans le règlement particulier doivent leur réserver des emplacements. Aucune modification de la publicité n'est autorisée.

E : Non-respect = Amende ou exclusion

Au cas où, pour une raison qui lui est personnelle (justifiée ou non), le participant ne souhaite pas apposer les autocollants de l'organisation, le droit d'inscription sera majoré de 300€, à **495€** ;

Concernant les point "D2", le droit de **départ** ne lui sera **pas accordé**.

F : Plaques d'identification type "rallye"

Les plaques "rallye" fournies par l'organisateur doivent figurer sur la voiture à un **emplacement parfaitement visible** pendant **toute la durée** de l'événement.

G : Procédure paiement inscription

Les droits d'engagement sont à verser sur le compte BE58 36311974 0779 du Basse-Meuse Classic Auto Club asbl avec **mention obligatoire "6HV19" + NOMS PILOTE-COPILOTE**. Ils devront être enregistrés sur le compte du club organisateur **avant le mercredi 11 septembre 2019 MINUIT** au plus tard.

H : Attribution des numéros

L'attribution des numéros est laissée à l'appréciation de l'organisateur, qui se basera - notamment - sur l'ordre des opérations de paiements, après bien entendu l'année de la voiture.

8. SECRETARIAT EPREUVE

Etienne CEULEMANS

+32 476 45 42 32
e.ceulemens@gmail.com
www.6heuresdevisé.be

9. RECLAMATION – APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

10. INFO PARCOURS

A : Les murs

1. Par convention, on ne mentionne pas les routes interdites ou ne menant nulle part :

- Sens interdits ;
- Culs de sac/voies sans issue ;
- Routes privées ;
- ECL (Excepté Circulation Locale) ;
- Routes sur bordures ;
- Entrées d'autoroute ;
- Parkings signalés par panneau "P" ;
- Chemins de terre.

Toutes sont considérées comme des routes qui **n'existent pas**, comme des murs, et ne sont donc pas nécessairement signalées. La règle veut que les situations considérées comme telles le sont dans les cas où leur configuration est visible de la route de laquelle on vient, position sur le parcours tel que décrit dans le Road-Book ;

Ce qui ne signifie pas nécessairement que, pour faciliter la lecture du Road-Book, ces situations ne soient pas renseignées ;

Rigoles et filets d'eau **ne sont pas considérés** par cette mesure ;

2. Si une de ces **exceptions** (ECL, route sur bordure, chemin de terre...) doit être **empruntée** durant l'événement, elle sera **signalée** mais, comme signalé ci-avant, rien n'empêche qu'à l'occasion l'une ou l'autre de ces notes figurent à titre indicatif dans le Road-Book sans avoir à les emprunter ;

3. Les chemins de **terre** ou empierrés ne sont **pas nécessairement renseignés** sauf s'ils doivent être empruntés par le parcours. Dans les schémas, ils sont représentés par un **trait discontinu** ;

4. Des **annotations** genre "*Cassis*", "*Slow*", "*Trous*" et "*!!!!*", ou des panneaux de priorité (de droite notamment) peuvent être ajoutés dans le Road-Book pour signaler des endroits **où votre attention est réclamée**. Il en est de même sur les secteurs particulièrement étroits où les croisements de véhicules sont impossibles (notamment signalés ">16<" dans le Road-Book) ;

5. Tout **marquage au sol** (peinture ou en dur, tel ilot directionnel) qui délimite/définit une voie de circulation est **considéré comme route** et s'aborde, comme pour toutes les situations, selon les règles en vigueur dans le code de la route ;

6. Il est tout à fait possible que vous vous croisieiez durant le parcours des 6 Heures de Visé.

B : Contrôles (*uniquement d'application le dimanche*)

La raison d'être des contrôles de passage (CP/CPh) est de vérifier que le participant a bien suivi et respecté le parcours imposé. Il est donc le moyen principal pour établir le classement. Les CP/CPh à considérer sont exclusivement ceux situés à droite de la route dans le sens de marche prévu dans le Road-Book. Ils sont de

plusieurs types et doivent figurer dans la **première case libre** de la feuille de route de l'équipage **au moment du passage** au niveau dudit CP/CPh.

• **CP (Contrôle de Passage)**

- a- Voir point **4 C "Contrôles"** ;
- b- Un cachet pourra être prévu dans un établissement (ex. café, brasserie...) ; le contrôle devra être apposé dans la **première case libre** de la feuille de route de l'équipage **au moment de son passage** au niveau dudit contrôle, ce par l'équipage lui-même et **toujours** sous sa responsabilité.

• **CPh (Contrôle de Passage Humain)**

Cachet et/ou signature à se faire apposer par le contrôleur/l'équipe de contrôleurs en place à un endroit déterminé, sur le carnet de passage à la **première case libre** de la feuille de route de l'équipage **au moment du passage** au niveau dudit CPh, ceci **toujours** sous la responsabilité de l'équipage (**aucune rature** sous prétexte ne sera acceptée).

• **MCZ (Mileage Control Zone)**

Un MCZ débute à une note précise/un point précis et se termine de même. Les MCZ ne se mesurent que sur la distance (au mètre près) sans aucune notion de vitesse, de quelque manière que ce soit.

Les départs de MCZ devront être indiqués en début de zone (signalées dans le Road-Book et/ou par un panneau et une équipe "Start") par un **"ZERO" sur la feuille** de contrôle du participant dans la **première case vierge au départ du MCZ** concerné. A la fin de la zone, le **kilométrage parcouru** doit figurer dans la première case libre de la feuille de contrôle, au **passage de l'arrivée du MCZ**.

La distance de tous les MCZ n'entre pas nécessairement en ligne de compte pour le classement général. En revanche, une **pénalité** sera infligée si non renseignée, comme prévu, dans la première case libre de la feuille de contrôle.

C : Types de notes

▪ **Boule flèche-métré**

Le schéma métré est obligatoirement un schéma avec orientation où la courbure des routes et l'angle qu'elles forment entre elles seront reproduits avec la plus fidèle exactitude. Le schéma doit, en outre, toujours comporter une boule et une flèche, représentant respectivement l'endroit d'où l'on vient et la direction à suivre.

Le métrage peut être considéré comme un R.S.P (Rester sur la Route Principale) *"clairement défini"*. Il faudra changer de direction uniquement lorsque vous aurez parcouru l'entièreté de la **première** distance indiquée.

▪ **Boule flèche non métré avec orientation**

La représentation de chaque schéma est identique au boule flèche métré. La progression entre les situations n'est tout bonnement pas renseignée avec des distances.

▪ **Boule flèche non métré sans orientation**

Idem Boule flèche non métré avec orientation, mais il n'y a pas de flèche qui indique la direction à suivre. Celle-ci est à comprendre en fonction d'une indication à la note suivante (.

Exemples



Dans ce carrefour, la note carrefour (avec boule mais sans flèche) s'accompagne d'une annotation (à la note suivante) qui vous prévient que vous devez suivre l'E40 ; vous devez donc prendre à droite.

Dans le second exemple, ci-dessous, la note (un "T" avec boule mais sans flèche) s'accompagne d'une annotation (à la note suivante) qui vous prévient que vous devez suivre la direction où figure un arrêt de bus ; vous devez donc prendre à droite.



- **Cartes (LOUPE RECOMMANDEE !!!)**

- a. Tracée

La description du parcours est réalisée par un trait de couleur sur une carte en couleur ou en noir et blanc. Les échelles pourront être de 1/25 000 et 1/50 000. Cette description est sans équivoque : le début et la fin du tracé sont clairement indiqués. Il faut parcourir le trait de couleur au complet.

- b. A tracer

Des points placés sur la carte, numérotés, qu'il faut relier par la route ou le chemin **le plus court** dans l'ordre croissant des numéros. Relier selon l'ordre imposé. On peut passer précédemment sur un point que l'on empruntera par la suite sauf contre-indication.

- c. Flèches numérotées

Des flèches numérotées tracées sur des parties du parcours doivent être reliées par la route ou le chemin **le plus court** selon l'ordre imposé. On peut passer précédemment sur une partie ou la totalité d'une flèche que l'on empruntera par la suite sauf contre-indication.

- d. Multi-carte

Plusieurs cartes peuvent être proposées ; le début de la carte 2 correspond à la fin de la carte 1, et ainsi de suite.

NB : Les règles habituelles pour le tracé d'une carte sont de stricte application (on ne se croise pas ; on ne se coupe pas) sauf si précisé.

- **Notes littéraires**

Les notes littéraires doivent être considérées comme "boule-flèche non métré" sans orientation (fléché droit) codé (ici avec des lettres). Elles peuvent aussi interpréter une note façon "arête de poisson" (ex. un Ev2G est en fait un carrefour conventionnel - en croix - à droite) et sont alors accompagnés d'un astérisque (symbole typographique*).

CarrD/CD=Carrefour à droite.

CarrG/CG=Carrefour à gauche.

CarrTD/CTD=Carrefour tout droit.

TG=T à gauche.

TD=T à droite.

EvG/NG=Négliger une gauche.

Ev2G/N2G=Négliger 2 gauches ou carrefour à droite.

EvD/ND=Négliger droite.

Ev2D/N2D=Négliger 2 droites ou carrefour à gauche.

YD=Y à droite.

YG=Y à gauche.

Si vous êtes réellement perdus, n'hésitez pas à nous contacter (pénalité 500 points).

Personne contact : Marc LACROIX + 32 475 71 04 82

Le présent règlement est susceptible d'évoluer.

TIMING arrivée des voitures au parc de regroupement le dimanche 06 octobre.

N°	Parc IN	Start	N°	Parc IN	Start	N°	Parc IN	Start			
201	202	07h00	08h30	29	30	07h24	09h00	79	80	07h49	09h30
203	204	07h01		31	32	07h25		81	82	07h50	
205	206	07h02		33	34	07h26		83	84	07h51	
207	208	07h03		35	36	07h27		85	86	07h52	
209	210	07h04		37	38	07h28		87	88	07h53	
211	212	07h05		39	40	07h29		89	90	07h54	
213	214	07h06		41	42	07h30		91	92	07h55	
215	216	07h07		43	44	07h31		93	94	07h56	
217	218	07h08		45	46	07h32		95	96	07h57	
219	220	07h09		47	48	07h33		97	98	07h58	
1	2	07h10		49	50	07h34		99	100	07h59	
3	4	07h11		51	52	07h35		101	102	08h00	
5	6	07h12	08h45	53	54	07h36		103	104	08h01	
7	8	07h13		55	56	07h37	09h15	105	106	08h02	09h45
9	10	07h14		57	58	07h38		107	108	08h03	
11	12	07h15		59	60	07h39		109	110	08h04	
13	14	07h16		61	62	07h40		111	112	08h05	
15	16	07h17		63	64	07h41		113	114	08h06	
17	18	07h18		65	66	07h42		115	116	08h07	
19	20	07h19		67	68	07h43		117	118	08h08	
21	22	07h20		69	70	07h44		119	120	08h09	
23	24	07h21		71	72	07h45		121	122	08h10	
25	26	07h22		73	74	07h46		123	124	08h11	
27	28	07h23		75	76	07h47		125	126	08h12	
				77	78	07h48		127	128	08h13	
								129	130	08h14	10h00